



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 7 septembre 2026

Extrait du registre des délibérations

Le lundi 07 septembre 2026 à 18 heures et 30 minutes, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le mardi 1^{er} septembre 2026, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal en mairie, 44 route de l'Isle à Baye, sous la présidence de Pascal BOZEC, Maire de Baye.

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 15

Etaient présents à l'appel nominal :

M. BOZEC Pascal, Mme JARNO Sidonie, Mme LE GARREC Virginie, Mme LAVOLEE Sybille, Mme SABOURDY Stéphanie, Mme MAREC Perrine, M. MAGUER Mikaël, M. Nicolas RONCIERE, M. LE BORGNE Yves, M. HAMONIAUX Jacky

Etaient représentés :

Conformément à l'article L.2121-20 du Code général des collectivités territoriales, Mme DEREDEL Guénaëlle donne pouvoir à Mme JARNO Sidonie, M. AMEEL Philippe donne pouvoir à M. MAGUER Mikaël, M. MAO Sullivan donne pouvoir M. BOZEC Pascal, Mme LAONET Anne donne pouvoir à Mme LE GARREC Virginie, M. PENVEN Sébastien donne pouvoir à M. LE BORGNE Yves

Etaient absents et excusés : -

A été désigné secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, M. MAGUER Mikaël

OBJET : Délibération n°202600907_06 Délégation de pouvoir au Maire pour l'achat d'un terrain à l'euro symbolique

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal :

La parcelle cadastrée section AB n°366 sis route de Quimperlé actuellement en pleine propriété de la société PIERREVAL sera cédée à l'euro symbolique à la commune de BAYE.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de déléguer les pouvoirs au Maire afin de procéder à l'achat de cette parcelle et de :

- Signer les documents relatifs à l'achat du terrain
- Signer toute convention relative à cette vente
- Solliciter les subventions éligibles

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil municipal est favorable.

Le secrétaire de séance
Mikaël MAGUER



Le Maire
Pascal BOZEC

